



L'Indicateur Climat de la Banque de France

Direction des Entreprises

Maxime Godin, pôle méthodologie

Pierre Meignant, pôle affaires réglementaires

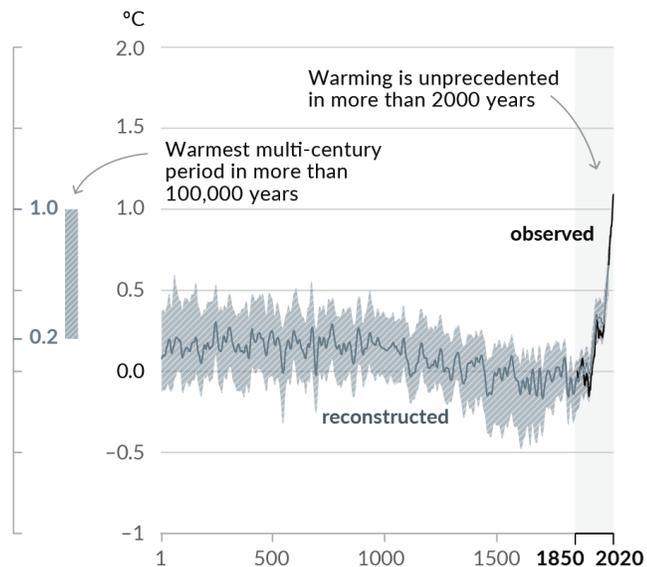
Le changement climatique, un phénomène déjà à l'œuvre....

Créé en 1988, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat mondial, ses impacts et les moyens de les atténuer et de s'y adapter.

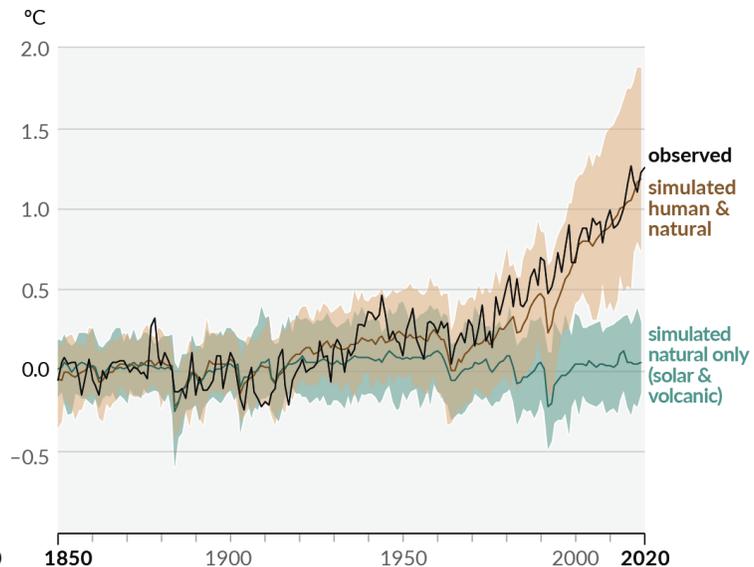
Le réchauffement de la température moyenne mondiale de l'air à la surface des terres et de l'eau à la surface des océans est très net. Le réchauffement de la dernière décennie (2011-2020) est de 1,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle

Changes in global surface temperature relative to 1850–1900

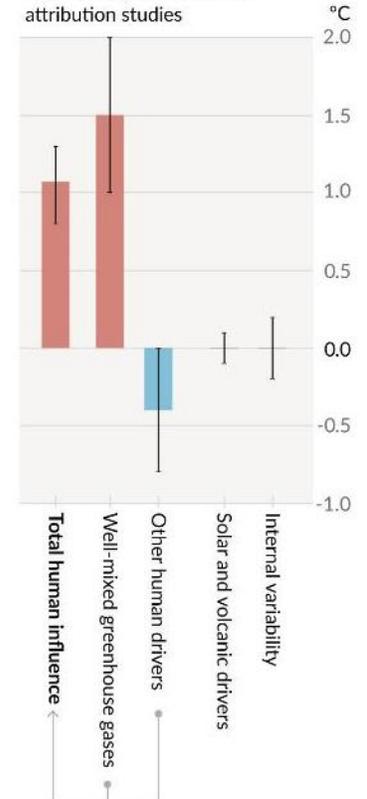
(a) Change in global surface temperature (decadal average) as reconstructed (1–2000) and observed (1850–2020)



(b) Change in global surface temperature (annual average) as observed and simulated using human & natural and only natural factors (both 1850–2020)



b) Aggregated contributions to 2010–2019 warming relative to 1850–1900, assessed from attribution studies

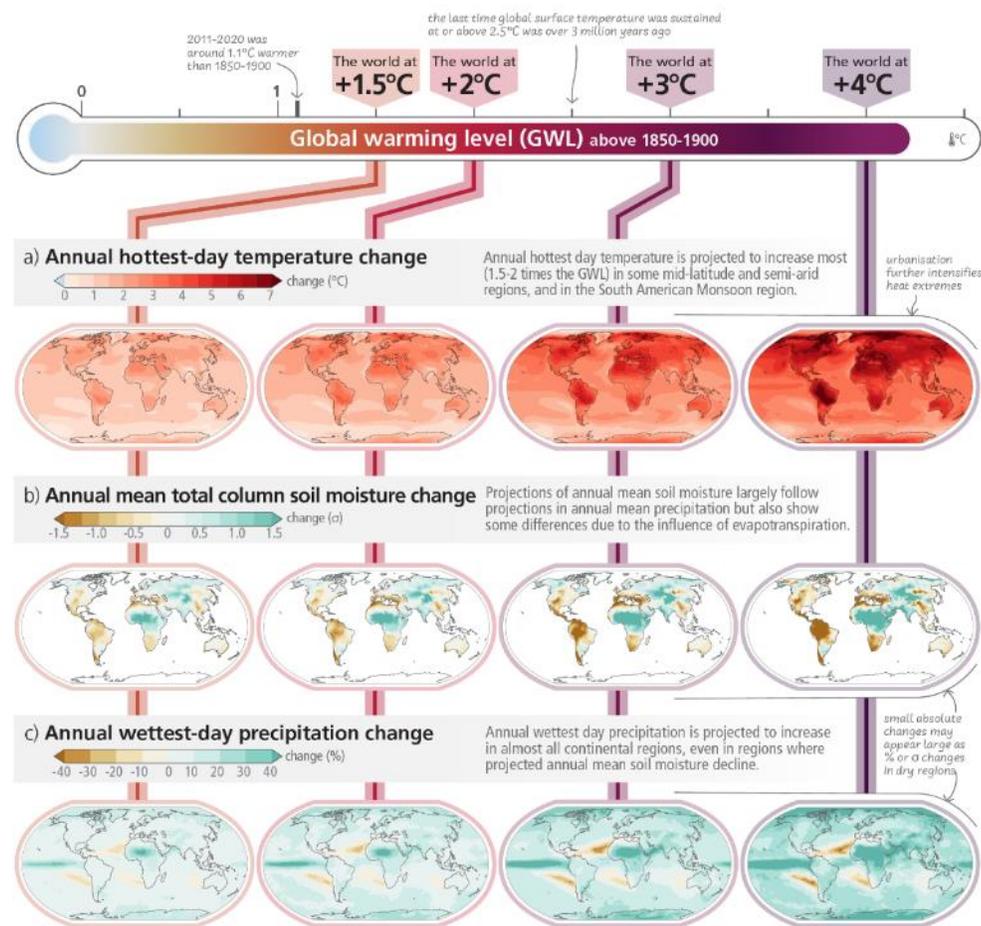


Source: Figure SPM.1 in IPCC, 2021: Summary for Policymakers. In: Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

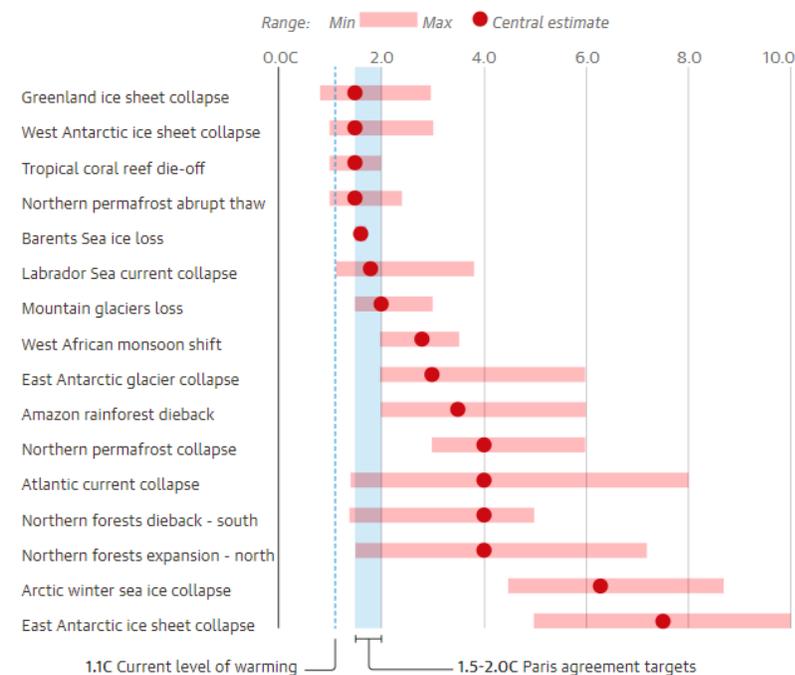
IL EST DONC URGENT DE STABILISER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE...

Chaque degré de réchauffement climatique supplémentaire intensifie les risques...

...et nous rapproche des points de bascule

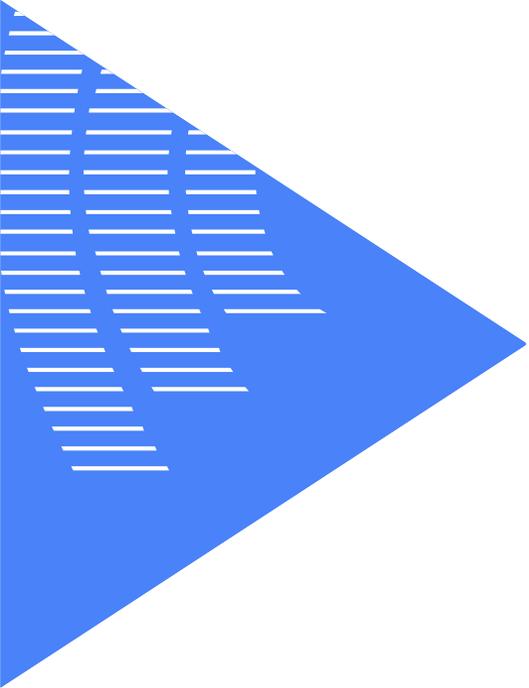


Estimated range of global heating needed to pass tipping point temperature



Guardian graphic. Source: Armstrong McKay et al, Science, 2022. Note: Current global heating temperature rise 1.1°C Paris agreement targets 1.5-2.0°C

Source : The Guardian, « World on brink of five 'disastrous' climate tipping points, study finds », 08/09/2022



Sommaire

Le contexte

Cadre réglementaire

L'indicateur climat

Transition

Risques physiques

Maturité de la stratégie climatique

Démarche de construction

Données

Le Banque de France, pionnière sur le climat

La Banque de France est **pionnière** sur les risques climatiques, avec notamment la participation à la création du ***Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial Sector en 2017*** (<https://www.ngfs.net/>). Parti de 8 membres, ce réseau en compte aujourd'hui 135, et 21 observateurs. Il produit de nombreux rapports pour agir sur différents volets de la finance, produit des scénarios, etc...

De façon plus large, les risques climatiques ont un lien fort avec les missions de la Banque de France :

- la politique monétaire : exposition des créances privées en collatéral du refinancement **banque centrale**.
- la stabilité financière : exposition des portefeuilles de prêts et titres de dettes entreprises des **banques, assureurs vie** aux risques climatiques

La Banque de France est également très engagée **sur sa propre politique RSE**.



Un cadre réglementaire rénové

Dans le contexte du vote de la **loi Industrie verte** :



- le **Comité de Financement de la Transition écologique** a confié le 12 juillet 2023 à la BdF la définition d'un mécanisme national d'**Indicateur Climat pour les entreprises**
- Un **amendement** au **Code Monétaire et Financier** a donné à la BdF la base légale pour collecter et diffuser des données de durabilité, et évaluer l'exposition aux risques climatiques :

« La Banque de France est **habilitée à se faire communiquer** par les entreprises non financières tous documents et renseignements, y compris les données nécessaires à la compréhension des **impacts, des risques et des opportunités de leurs activités au regard des enjeux de durabilité**, qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions » (L141-6 du CMF).

« La Banque de France **peut communiquer tout ou partie des informations** qu'elle détient sur les entreprises non financières » aux institutions visées au L144-1 du CMF.

« La Banque de France assure [...] le suivi du financement des entreprises non financières, **y compris la mesure de l'exposition de ces entreprises aux risques climatiques.** » (L141-6 du CMF).

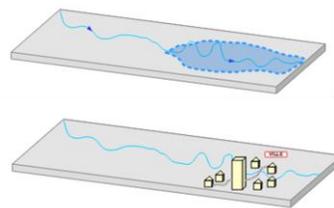
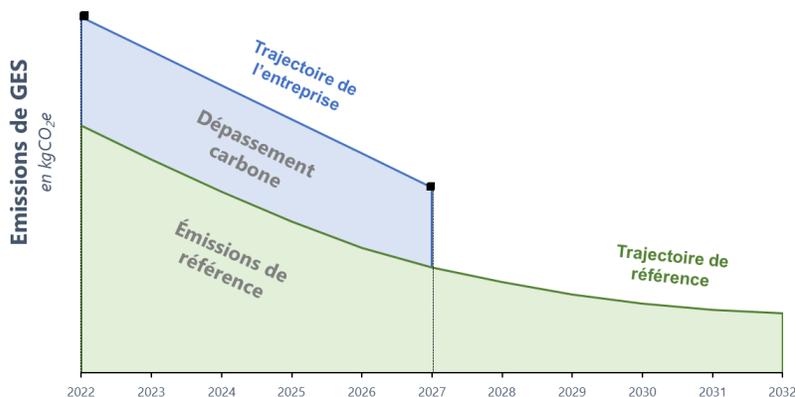
L'indicateur Climat de la Banque France

Depuis plusieurs années, la BdF poursuit des travaux pour apprécier le positionnement des entreprises face aux enjeux climatiques.

Dans ce contexte, nous avons développé un prototype d'Indicateur Climat.

Cet Indicateur Climat évalue la stratégie de transition de l'entreprise et son exposition aux risques physiques. IL est structuré en 3 axes :

- Deux axes quantitatifs : trajectoire de **transition** en premier lieu, et **risques physiques**
- Un axe **à dire d'expert**: maturité sur les enjeux climatiques



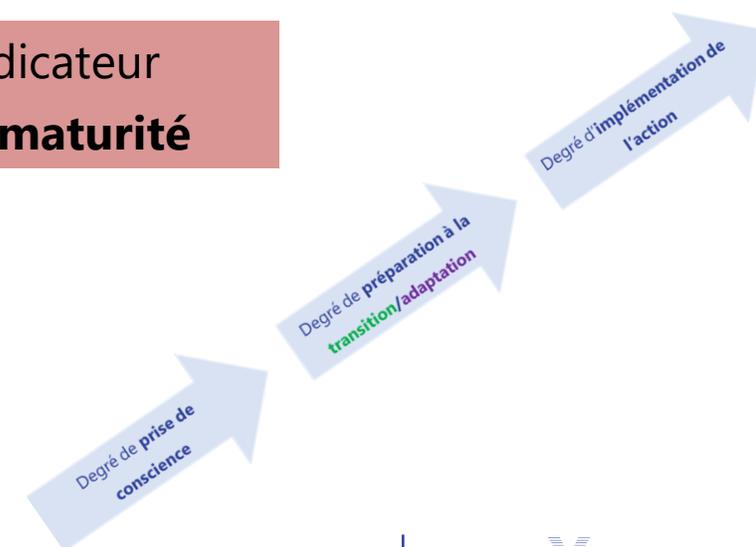
Évolution de l'aléa climatique



Zones géographiques d'exposition de l'entreprise



Indicateurs



Le risque de transition

C'est le risque d'un ajustement **brutal**, souvent **contraint** et **coûteux** dans la gestion des entreprises, en cas d'inadaptation ou de mauvaise anticipation de la transition vers une économie bas carbone.

Exemples :

- **Restrictions européennes** sur la vente de véhicules thermiques après 2035 : pour les constructeurs en retard sur l'électrique, ce mauvais choix stratégique peut engendrer des pertes financières
- **Interdiction** de location des logements avec un mauvais DPE : risque financier pour les foncières qui n'ont pas anticipé les rénovations-isolations de leur parc.

Interdiction de location DPE E

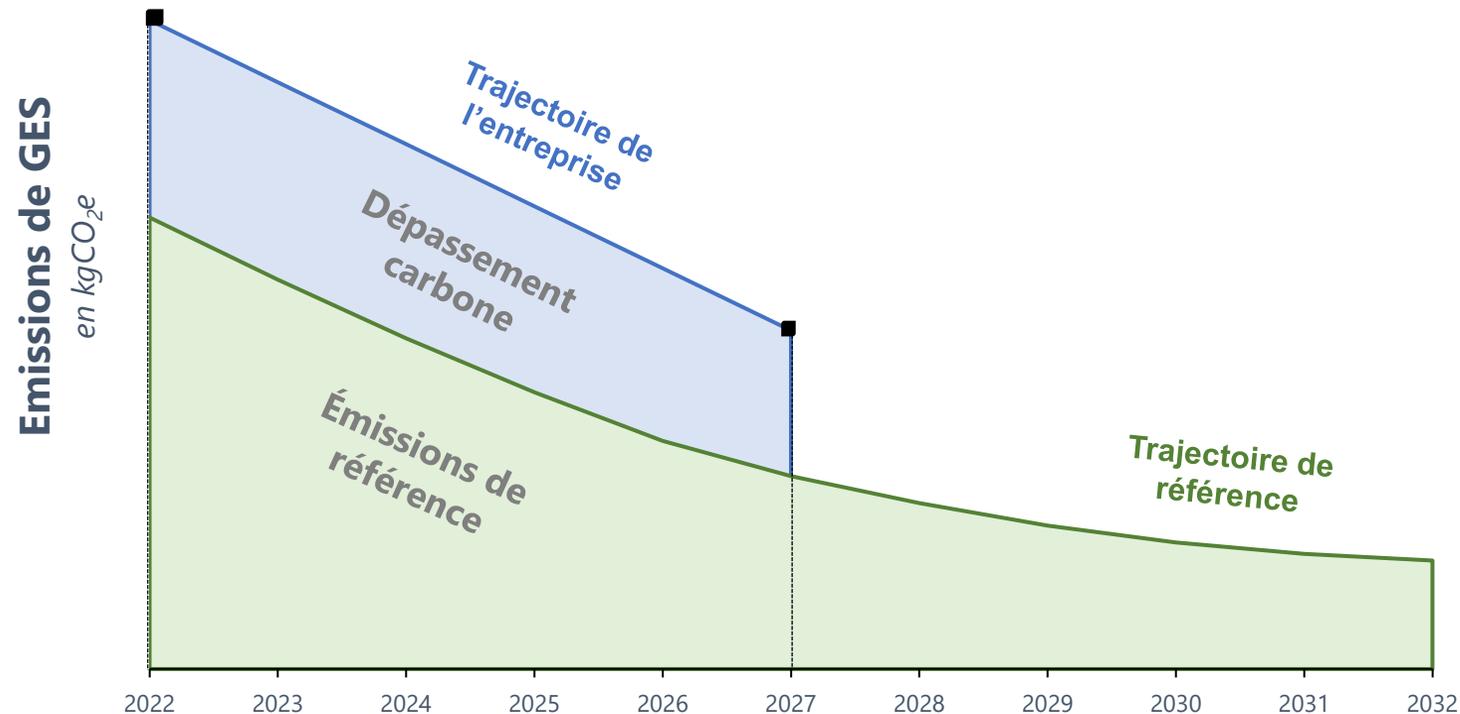


Source : Empruntis.com

La trajectoire par rapport à la transition bas carbone

La **BdF a établi un partenariat avec l'ADEME**. L'indicateur climat de transition capitalise sur la **méthodologie ACT** (Accelerate Low Carbon Transition), dont l'ADEME est un membre fondateur.

La **trajectoire individuelle** de décarbonation de l'entreprise, basée sur des **actions tangibles** (documentées, chiffrées et avec des moyens financiers engagés), est comparée à une **trajectoire de référence** compatible avec l'accord de Paris (trajectoires construites à partir des références **sectorielles** l'Agence Internationale de l'Énergie).

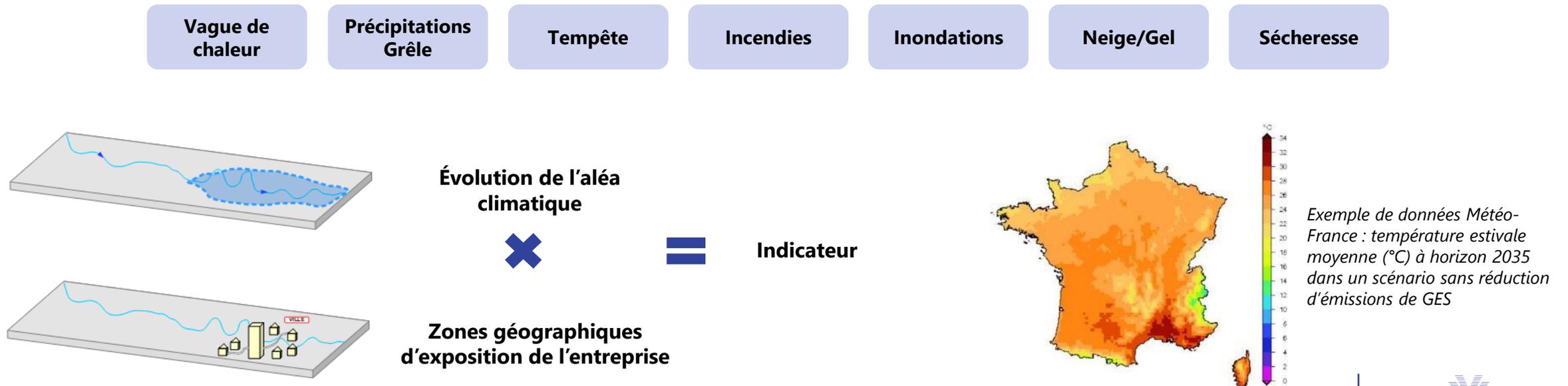


Les risques physiques

Ce sont les **conséquences des aléas climatiques** sur l'activité économique.

L'entreprise est exposée à des risques physiques à partir du moment où ses zones géographiques d'exposition sont soumises à des aléas climatiques. Pour une entreprise donnée, un indicateur de risques physiques quantifie un **niveau d'adaptation** à l'évolution des aléas climatiques.

Exemple : une entreprise subit une paralysie de son outil de production suite à une vague de chaleur (Impact direct)



Maturité: une appréciation à dire d'expert

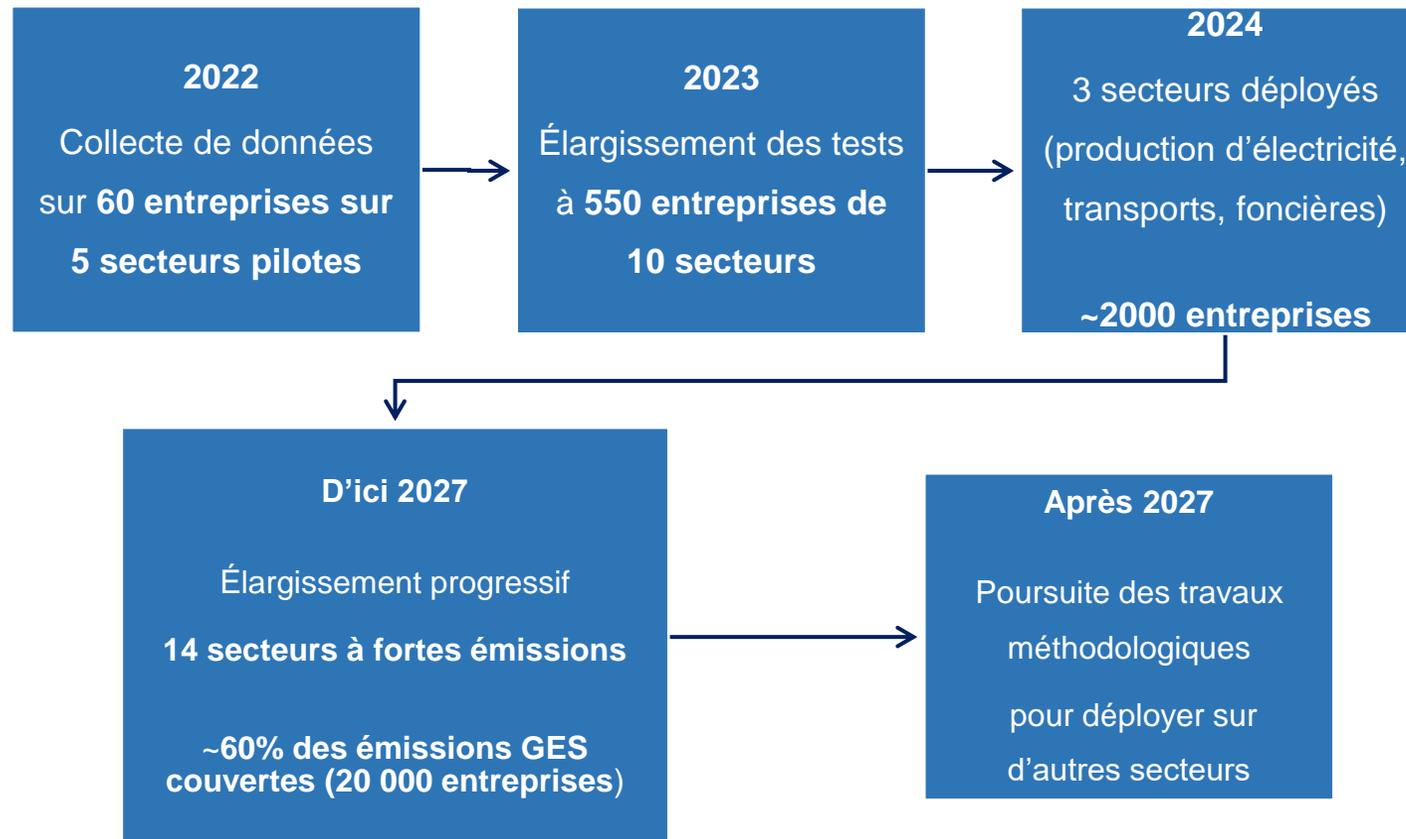
L'indicateur de maturité mesure le degré de maturité de la **stratégie climatique** de l'entreprise, tant vis-à-vis de **l'impact de ses émissions de gaz à effet de serre** que de son exposition et son **adaptation face aux risques physiques** climatiques. Ils capitalisent également sur la **méthodologie ACT**.

Trois piliers d'étude fondamentaux, tant pour la **maturité de transition** que pour la **maturité de l'adaptation** :



La démarche de construction autour de l'indicateur climat

- ✓ Une construction progressive, reposant sur des **tests de terrain**, en priorisant en termes de développement, la **dimension transition**, couplée à **la maturité** :



- ✓ Pour les **risques physiques** : déploiement sur un plus grand nombre d'entreprises (~ **100 000 entreprises** à horizon 2027).

L'Indicateur Climat reposerait sur une collecte unique de données

Pour les entreprises **soumises à CSRD** :

- **socle principal** : données issues du *reporting* CSRD sur la durabilité (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, mais dont les normes sectorielles ne sont pas encore connues)
- **enrichi** de questions additionnelles, si la granularité des informations n'est pas suffisante



Pour les entreprises **non soumises** à la directive **CSRD** :

- **collecte progressive**, fonction du secteur d'activité et des enjeux climatiques – cette collecte capitalisera sur les normes volontaires pour les PME actuellement développées au niveau européen (EFRAG)
- collecte sur une **plateforme ergonomique (l'Espace Dirigeant de la BdF), à partir de fin 2025**

Des discussions sont en cours avec **la place bancaire** pour mettre en place une **collecte unifiée, afin d'alléger la charge pour les entreprises**, selon le principe « **dites le nous une fois** ».
Les données seront disponibles pour la place **à compter de fin 2026 au sein de FIBEC, Fichier Bancaire des Entreprises pour le Climat**

En conclusion, l'Indicateur Climat sera ...

Pour les entreprises :

- Un indicateur **gratuit pour les entreprises**
- Permettant de **mieux apprécier leur situation** au regard de la transition climatique et des risques physiques
- Complémentaire de la **cotation financière**
- Et reposera sur une **collecte de données mutualisée avec la place financière**, limitant la charge administrative de reporting pour les entreprises.

Pour les financeurs : une **source d'information fiable** sur l'exposition de leurs entreprises clientes aux risques climatiques, et un outil permettant de faciliter le dialogue prêteur-entreprise en mettant à disposition une référence commune.



